



Commission des projets routiers

1221 Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Opérations de sécurité 2010 - Répartition du produit des amendes de police (troisième tranche pour solde)

Rapport n° CP/2011/932

Service gestionnaire :

Service entretien des routes départementales

Résumé :

Le présent rapport a pour objet la répartition d'enveloppes financières provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Ces crédits sont destinés à financer des opérations visant à l'amélioration de la sécurité et réalisées par les collectivités regroupant moins de dix mille habitants.

Au mois de mars 2011, le Préfet a notifié au Département, au titre de l'exercice 2010, une somme de **965 007 €** provenant des recettes des amendes de police relatives à la circulation routière.

Conformément aux différentes dispositions relatives à ces recettes, le Conseil Général est chargé de répartir ce crédit entre les communes et groupements de communes de moins de 10 000 habitants.

Depuis 1987, nous avons affecté ce produit à des opérations de sécurité. Je vous rappelle que les catégories d'équipements ainsi que leurs taux de subvention, **pour les dossiers déposés avant 2011 (ancien dispositif)**, ont été arrêtés de la façon suivante :

1 – Transports en commun

50 % : arrêts de bus.

abribus (installations fixes)

50 % : équipements réalisés par un artisan local après accord de l'architecte du C.A.U.E.

40 % : autres modèles

2 – Parc de stationnement

20 % : aires de stationnement desservant un équipement collectif ou permettant la suppression du stationnement sur la voie publique.

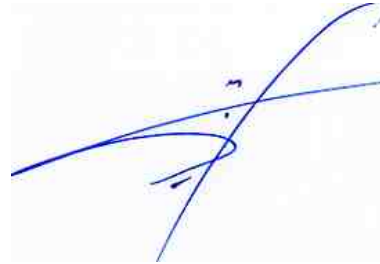
Par délibérations en date des 6 juin et 5 septembre 2011, la commission permanente a décidé d'affecter aux opérations de sécurité, au titre de la dotation provenant du produit des amendes de police de l'exercice 2010, deux tranches de subventions s'élevant respectivement à 440 496,91 € et 141 368,49 €. En application des critères définis ci-dessus, le montant des attributions qui vous sont proposées dans le cadre d'une troisième tranche de subventions se chiffrerait à **383 060,07 €**, suivant la liste jointe en annexe. Cette troisième tranche solde la dotation au titre de l'exercice 2010.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide au titre de l'exercice 2010, d'affecter aux opérations de sécurité figurant aux tableaux annexés, une troisième tranche de subventions d'un montant de 383 060,07 €, provenant du produit des amendes de police.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL